



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



7690/11

(OR. en)

PRESSE 62

PR CO 14

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3076^{ème} session du Conseil

Affaires économiques et financières

Bruxelles, le 15 mars 2011

Président

György MATOLCSY

Ministre de l'économie nationale de Hongrie

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 8352 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

7690/11

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil est parvenu à un accord sur un ensemble de mesures destiné à renforcer la **gouvernance économique** dans l'UE, et plus particulièrement dans la zone euro.*

S'inscrivant dans le cadre de la réaction de l'UE face aux problèmes posés par la crise des dettes souveraines, ces mesures visent à renforcer la discipline budgétaire dans les États membres et à remédier aux déséquilibres macroéconomiques au sein de l'UE.

L'accord permettra à la présidence d'entamer les négociations avec le Parlement européen dans le but de parvenir à un accord global en juin, en respectant aussi les délais fixés par le Conseil européen .

*Le Conseil a également adopté des conclusions dans lesquelles il se félicite des résultats de la conférence des Nations unies sur le **changement climatique** qui s'est tenue à Cancún à la fin de l'année dernière.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	4
 POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT	
GOVERNANCE ÉCONOMIQUE	6
CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	7
PROCÉDURES CONCERNANT LES DÉFICITS EXCESSIFS	9
Hongrie et Pologne.....	9
VENTE À DÉCOUVERT ET CONTRATS D'ÉCHANGE SUR RISQUE DE CRÉDIT.....	10
DIVERS	11
Réforme des réglementations financières	11
Réunion des ministres du G20 à Paris	11
RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL	12
 AUTRES POINTS APPROUVÉS	
<i>BUDGETS</i>	
– Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE en faveur de six pays	13
<i>FISCALITÉ</i>	
– Règlement d'exécution concernant le système commun de TVA.....	13

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Belgique:

M. Didier REYNDERS

Vice-Premier ministre et ministre des finances et des réformes institutionnelles

Bulgarie:

M. Boyko KOTZEW

Représentant permanent

République tchèque:

M. Miroslav KALOUSEK

Ministre des finances

Danemark:

M. Claus HJORT FREDERIKSEN

Ministre des finances

Allemagne:

M. Wolfgang SCHÄUBLE

M. Jörg ASMUSSEN

Ministre des finances

Secrétaire d'État

Estonie:

M. Jürgen LIGI

Ministre des finances

Irlande:

M. Michael NOONAN

Ministre des finances

Grèce:

M. Giorgos PAPACONSTANTINO

Ministre des finances

Espagne:

Mme Elena SALGADO

Vice-président du gouvernement et ministre de l'économie et des finances

France:

Mme Christine LAGARDE

Ministre des finances

Italie:

M. Giulio TREMONTI

Ministre de l'économie et des finances

Chypre:

M. Charilaos STAVRAKIS

Ministre des finances

Lettonie:

M. Andris VILKS

Ministre des finances

Lituanie:

Mme Ingrida SIMONYTE

Ministre des finances

Luxembourg:

M. Luc FRIEDEN

Ministre des finances

Hongrie:

M. György MATOLCSY

M. András KÁRMÁN

Ministre de l'économie nationale

Secrétaire d'État

Malte:

M. Tonio FENECH

Ministre des finances

Pays-Bas:

M. Jan Kees de JAGER

Ministre des finances

Autriche:

M. Josef PRÖLL

Vice-chancelier et ministre fédéral des finances

Pologne:

M. Jan VINCENT-ROSTOWSKI

Ministre des finances

Portugal:

M. Fernando TEXEIRA DOS SANTOS

Ministre des finances

Roumanie:

M. Mihnea MOTOC

Représentant permanent

Slovénie:

M. Franc KRIŽANIČ

Ministre des finances

Slovaquie:

M. Ivan KORČOK

Représentant permanent

Finlande:

M. Jyrki KATAINEN

Ministre des finances

Suède:

M. Anders BORG

Ministre des finances

Royaume-Uni:

M. George OSBORNE

Chancelier de l'Échiquier

Commission:

M. Olli REHN

Membre

M. Michel BARNIER

Membre

Autres participants:

M. Jean-Claude TRICHET

Président de la Banque centrale européenne

M. Philippe MAYSTADT

Président de la Banque européenne d'investissement

M. Thomas WIESER

Président du Comité économique et financier

M. Lorenzo CODOGNO

Président du Comité de politique économique

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

GOVERNANCE ÉCONOMIQUE

Le Conseil a approuvé une orientation générale sur un ensemble de propositions législatives visant à renforcer la gouvernance économique dans l'UE - et plus particulièrement dans la zone euro - dans le cadre de la réaction de l'UE face aux problèmes mis en lumière par les turbulences qui ont touché récemment les marchés des dettes souveraines.

L'accord permettra à la présidence d'entamer les négociations avec le Parlement européen dans le but de parvenir à un accord global en juin, en respectant aussi les délais fixés par le Conseil européen.

Étant donné que les instruments de l'UE existants n'ont pas engendré de diminution satisfaisante des niveaux de la dette publique et n'ont pas pris suffisamment en compte les déséquilibres macroéconomiques, les propositions visent à resserrer la discipline budgétaire dans les États membres et à élargir la surveillance de leurs politiques économiques. Elles mettent en œuvre les recommandations d'un groupe de travail¹ présidé par M. Herman Van Rompuy, président du Conseil européen, qui a conclu que l'union monétaire de l'UE ne sera pas en mesure de fonctionner correctement à long terme si la coordination économique n'est pas renforcée.

Quatre de ces propositions traitent de la réforme du pacte de stabilité et de croissance de l'UE. Elles visent à renforcer la surveillance des politiques budgétaires, en rajoutant des dispositions aux cadres budgétaires nationaux, et à appliquer avec plus de cohérence et à un stade plus précoce des mesures d'exécution à l'égard des États membres qui ne se conforment pas aux règles. Les deux autres propositions ciblent les déséquilibres macroéconomiques au sein de l'UE.

Pour de plus amples informations, voir le communiqué de presse [7691/11](#).

¹ Rapport final du groupe de travail en date du 21 octobre 2010:
http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/en/ec/117236.pdf

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes.

"Le Conseil de l'Union européenne

SE FÉLICITE des résultats positifs et orientés vers l'avenir obtenus lors de la conférence de Cancún sur le changement climatique ("accords de Cancún"), qui ouvrent la voie à des actions immédiates et concrètes sur le terrain, constituent une base solide pour continuer à développer et mettre en œuvre, dans le courant de 2011, l'architecture institutionnelle arrêtée et jettent les fondements d'un cadre mondial complet et juridiquement contraignant pour l'après-2012.

RÉAFFIRME que l'UE et ses États membres se sont engagés à fournir un montant cumulé de 7,2 milliards d'euros au cours de la période 2010-2012 pour le financement à mise en œuvre rapide; SOULIGNE qu'en dépit de la situation économique difficile et de contraintes budgétaires très strictes, l'UE et l'ensemble de ses 27 États membres contribuent à ce financement et ont réalisé de nets progrès dans la concrétisation de cet engagement; RAPPELLE que l'UE et ses États membres ont déjà présenté au secrétariat de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) un premier rapport exhaustif et transparent sur la mise en œuvre de cet engagement et lui en présenteront d'autres d'ici mai 2011, 2012 et 2013 conformément aux accords de Cancún, et qu'ils présenteront en outre, lors de la 17ème conférence des parties qui se tiendra en 2011 à Durban, des informations récentes sur l'état de la mise en œuvre dudit engagement.

RAPPELLE que les pays développés se sont engagés, dans le cadre d'actions significatives d'atténuation et de la transparence dans la mise en œuvre, à mobiliser conjointement 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement; NOTE que les financements destinés aux pays en développement peuvent provenir de sources très variées, publiques ou privées, bilatérales ou multilatérales, y compris des sources de financement alternatives.

RÉAFFIRME qu'il importe de continuer à étudier la contribution et les implications économiques de toutes les sources potentielles de recettes en vue de répondre aux besoins de financement international pour soutenir les activités destinées à faire face aux changements climatiques dans les pays en développement; ATTEND AVEC INTÉRÊT les discussions relatives au financement de la lutte contre le changement climatique qui seront menées dans le cadre de la CCNUCC et dans d'autres enceintes internationales; RAPPELLE que la Commission et le CEF/CPE ont été invités à préparer, sur la base du rapport du groupe consultatif, une analyse détaillée exposant les principaux éléments de la panoplie d'instruments de financement internationaux et nationaux, tant publics que privés, nécessaire pour accroître les flux financiers après 2012, dans le cadre d'un accord mondial global et contraignant.

SALUE la décision de créer un Fonds vert pour le climat et la création du comité de transition chargé de le concevoir; SOULIGNE que le comité de transition doit œuvrer d'une manière ouverte et transparente et CONFIRME que l'UE s'emploiera activement, et d'une manière coordonnée, à contribuer au processus de conception du Fonds vert pour le climat; INSISTE sur le fait que des spécialistes disposant d'une expérience dans les domaines technique, financier et climatique, issus par exemple des institutions financières, y compris les ministères des finances, les IFI et les BMD, devraient jouer un rôle clé dans la mise en place du fonds; SE FÉLICITE de l'initiative prise par la BEI, en concertation avec d'autres institutions financières européennes, de soutenir conjointement les travaux du comité de transition et ATTEND AVEC INTÉRÊT la mise en place d'un Fonds efficace et performant, qui soit en mesure de gérer des ressources financières considérables provenant de sources variées et doté des instruments financiers nécessaires pour concrétiser ses priorités.

INSISTE en outre sur la nécessité de définir davantage les rôles et les fonctions du comité permanent institué par les accords de Cancún et d'explorer des options de financement pour la mise en œuvre des mesures axées sur l'obtention de résultats dans le cadre de REDD+, en vue de préserver l'intégrité environnementale et l'intégrité du marché."

PROCÉDURES CONCERNANT LES DÉFICITS EXCESSIFS

Hongrie et Pologne

Le Conseil a reçu des ministres hongrois et polonais des informations sur les mesures qu'ils prennent pour ramener leurs déficits en dessous de la valeur de référence de 3 % du PIB fixée par le traité UE. Il a procédé à un échange de vues.

Le Conseil a invité les deux pays à se conformer strictement aux recommandations qu'il a émises dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs.

La Hongrie fait l'objet d'une procédure concernant les déficits excessifs depuis juillet 2004 et elle a reçu depuis un certain nombre de recommandations du Conseil sur les mesures correctives à prendre. En juillet 2009 encore, le Conseil avait demandé à la Hongrie de ramener son déficit sous la valeur de référence de 3 % du PIB en 2011 au plus tard.

La Pologne fait l'objet d'une procédure pour déficit excessif depuis juillet 2009. Le Conseil a émis une recommandation dans laquelle il invite la Pologne à assurer un effort budgétaire annuel d'au moins 1,25 % du PIB à partir de 2010, en vue de ramener le déficit sous les 3 % du PIB d'ici à 2012.

VENTE À DÉCOUVERT ET CONTRATS D'ÉCHANGE SUR RISQUE DE CRÉDIT

Le Conseil a reçu de la présidence des informations sur l'état des travaux concernant un projet de règlement sur la vente à découvert et les contrats d'échange sur risque de crédit¹.

Il a chargé le Comité des représentants permanents de régler rapidement les questions restant en suspens afin d'établir une orientation générale qui permettra à la présidence d'entamer les négociations avec le Parlement européen.

Ce projet de règlement vise à harmoniser les règles applicables à la vente à découvert et à certains aspects des contrats d'échange sur risque de crédit. Il prévoit des exigences communes au niveau de l'UE en matière de transparence et harmonise les pouvoirs dont peuvent disposer les autorités nationales de régulation dans des situations exceptionnelles représentant une menace grave pour la stabilité financière.

¹ La vente à découvert de titres est une pratique selon laquelle l'investisseur vend un titre qu'il ne détient pas avec l'intention de le racheter à un prix plus faible.
Un contrat d'échange sur risque de crédit est un instrument financier présentant les caractéristiques d'un contrat d'assurance et qui est destiné à garantir la qualité de crédit d'un emprunt.

DIVERS

Réforme des réglementations financières

Le Conseil a fait le point sur les progrès accomplis dans le respect des engagements pris par l'UE au sein du G20 en ce qui concerne la réglementation des services financiers.

Réunion des ministres du G20 à Paris

Le Conseil a reçu du ministre français des informations sur les résultats de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 qui s'est tenue à Paris les 18 et 19 février. Il a procédé à un échange de vues.

RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL

Les réunions suivantes se sont tenues en marge du Conseil:

- ***Eurogroupe***

Les ministres des États membres de la zone euro ont participé à une réunion de l'Eurogroupe le 14 mars.

- ***Réunion ministérielle concernant le mécanisme européen de stabilité***

Le 14 mars, les ministres ont participé à une réunion sur l'élaboration d'un mécanisme européen de stabilité visant à garantir la stabilité financière de la zone euro.

- ***Petit-déjeuner de travail des ministres***

Les ministres ont participé à un petit-déjeuner de travail au cours duquel ils ont discuté de la situation économique à la lumière des prévisions économiques intermédiaires de la Commission.

La présidence a diffusé la déclaration suivante concernant la réponse politique à apporter face à la hausse des prix du pétrole:

"Au vu de la situation existante sur les marchés mondiaux de l'énergie, les ministres ont confirmé l'accord de Manchester du 9 septembre 2005 (déclaration des ministres chargés des affaires économiques et financières sur la réponse politique à apporter face à la hausse des prix du pétrole).

Plus précisément, "les ministres mettent l'accent sur la coordination efficace et continue dont ils font preuve en réaction à la hausse du prix du pétrole et conviennent que la fiscalité distorsive et les autres interventions politiques qui empêchent les ajustements nécessaires devraient être évités. Plus particulièrement, les ministres confirment que des mesures ciblées à court terme sont prises pour réduire l'impact de la hausse du prix du pétrole sur les tranches les plus pauvres de la population, mesures qui devraient éviter des effets de distorsion. Au-delà de toute mesure à court terme, les ministres soulignent l'importance de réformes structurelles destinées à rendre l'économie de l'UE plus résistante aux chocs."

AUTRES POINTS APPROUVÉS

BUDGETS

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE en faveur de six pays

Le Conseil a adopté, à la majorité qualifiée, sa position concernant le projet de budget rectificatif n° 1 au budget général 2011, acceptant la mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE pour un montant de 182,4 millions d'euros en crédits d'engagement afin de couvrir les dommages provoqués par les fortes chutes de pluies et les inondations qui ont frappé la Pologne, la Slovaquie, la République tchèque, la Hongrie, la Roumanie et la Croatie durant le premier semestre de 2010.

L'assistance financière devrait être ventilée comme suit: 105,6 millions d'euros pour la Pologne, 25 millions pour la Roumanie, 22,5 millions pour la Hongrie, 20,4 millions pour la Slovaquie, 5,11 millions pour la République tchèque et 3,83 millions pour la Croatie. Les paiements correspondants seront couverts par une réserve négative qui sera neutralisée avant la fin de l'année¹.

FISCALITÉ

Règlement d'exécution concernant le système commun de TVA

Le Conseil a adopté un règlement (doc. [5531/11](#)) portant mesures d'exécution de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), en ce qui concerne, notamment, les assujettis, les livraisons de biens et prestations de services, ainsi que le lieu des opérations imposables.

Ce règlement, qui constitue une refonte du règlement (CE) n° 1777/2005, précise certains aspects de la directive TVA (2006/112/CE) en vue de garantir un meilleur respect des objectifs du marché intérieur.

Il prévoit:

- des mesures d'exécution de la directive 2008/8/CE en ce qui concerne le lieu des prestations de services;
- l'adaptation du règlement (CE) n° 1777/2005 à la directive TVA après sa refonte en 2006;
- des mesures d'exécution d'autres éléments de la directive TVA.

¹ Les délégations autrichienne, belge, finlandaise, lettone et suédoise ont voté contre, les délégations portugaise et slovène ainsi que celle du Royaume-Uni s'abstenant.